



Terrasse en vue droite sur mon jardin

Par **voisin26**, le **07/09/2011 à 17:14**

Mon voisin a créé une terrasse au premier étage de sa maison. Cette terrasse s'avance à moins d'1,90 mètre de notre mur mitoyen (en réalité sa terrasse est à 1 mètre du mur). Du coup, il a une superbe vue droite sur mon jardin sur une longueur de 2 mètres. Les travaux ont commencé il y a 1 mois, le permis, lui, date de février 2011. Voyant la tournure que prenaient ses travaux je suis allé vérifier le dossier du permis de construire. Or le projet de terrasse déposé et accepté en mairie ne correspond pas du tout aux travaux effectués. La terrasse initialement prévue était plus petite et respectée bien la limite d'1,90 mètre avec le mur de séparation de nos propriétés. Je suis allé voir mon voisin qui m'a expliqué que sa terrasse était en réalité composée d'une partie béton (celle pour laquelle il a eu l'accord) et une partie en bois (celle qui vient jusqu'à un mètre de mon mur) et qui selon lui n'est pas soumise à autorisation. De plus quand je lui ai parlé d'un part-vue, il m'a dit que rien n'était prévu et a sous-entendu que si je voulais en mettre un, cela ne le dérangerait pas, mais à mes frais. Quels sont donc mes droits ? Quid de cette terrasse en bois ? Quid du part-vue et de son coût ? Quels sont mes recours et à qui dois-je m'adresser ?
Merci de vos réponses.